

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 26 Septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2023/DELIB/044

Objet :
*Structure Multi-Accueil
modification du
règlement de
fonctionnement*

Rapporteur :
Isabelle LATARD

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Francine DENEUX donnant procuration à Patricia ROCHE, Elvire TEOCCHI donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Néant

Considérant la désignation de Madame Martine KOENIGUER, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Par délibération du 16 septembre 2010, le conseil municipal a approuvé le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil, ce dernier ayant été modifié par plusieurs délibérations dont la dernière date du 13 décembre 2022.

Vu le changement de direction de la structure multi-accueil et le contrôle effectué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse, il convient de modifier le règlement intérieur comme suit :

Article 1 – présentation de la structure

Modification sur la partie horaires et la partie fermeture.

Article 5 – Modalités d'admission

Modification concernant les pièces constitutives du dossier d'inscription.

Article 6 – participation financière des familles

Suppression de la mensualisation et modifications sur la partie facturation.

Article 7 – Accueil de l'enfant et de sa famille

Modification sur horaires d'arrivée et de départ de l'enfant, plus particulièrement l'accueil du matin.

Modification de la partie vie quotidienne notamment l'accueil de l'enfant et médicaments.

Article 8 – Information et participation des parents à la vie de la structure

Annexe 2 – taux de participation familiale

- *Mise à jour.*

Vu la délibération n°2010/108 du 16 septembre 2010 portant règlement intérieur de fonctionnement de la structure multi-accueil,

Vu les délibérations n°2012/DELIB/67 du 13 septembre 2012, n°2013/DELIB/055 du 4 juillet 2013, n°2014/DELIB/097 du 23 octobre 2014, n°2014/DELIB/098 du 27 novembre 2014, n°2017/DELIB/086 du 7 décembre 2017, n°2018/DELIB/011 du 8 février 2018, n°2018/DELIB/027 du 5 avril 2018, n°2019/DELIB/059 du 25 septembre 2022 et n°2022/DELIB/073 du 13 décembre 2022, portant modification du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil,

Vu l'extrait du projet de règlement modifié et annexé à la présente délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver les modifications, ci-dessus mentionnées, du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil et dire que toutes les autres dispositions restent inchangées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Martine KOENIGUER,
Secrétaire de séance

Mme Koeniguer

Publié sur le site de la commune le : - 2 OCT. 2023
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 29 SEP. 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

